

# COMMUNE DE ST CIERS-SUR-GIRONDE

## Conseil Municipal du 15 octobre 2020

<b>Nombre de Conseillers :</b>
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23
<b>Convocation :</b>
Du 08.10.2020
<b>Affichage :</b>
Au 20.10.2020

L'An deux mille vingt, le 15 octobre à 18 h 00,  
Le conseil municipal de la Commune de St Ciers-sur-Gironde, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de spectacle, sous la présidence de Monsieur Pierre CARITAN, Maire.

**Etaient présents :** Pierre CARITAN, Viviane LOUIS-DIT-TRIEAU, Francis JOUBERT, Françoise VILLARD, Jackie VIÉ, Vanessa DURET, Glyn GOODAL, Judith SCHOUTEN, Elisabeth DUPUIS, Clarisse DUDA, Claude CHASSIN, Valérie FEUGAS, Francis EMERY, Murielle CORRE, René PAUL, Florence LORIOUX, Stéphane BERNARD, Nadine HERVÉ, Loïc DURAND, Joëlle BLANCHARD, Denis GOMEZ

**Absents - excusés :** Robert FAYE et Dominique PARADE ayant donné respectivement procuration à Pierre CARITAN et Jackie VIÉ.

**Secrétaire de séance :** Clarisse DUDA

### Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020

### PROJET « Ages & Vie Habitat »

Monsieur le Maire présente Monsieur Eric LAFFARGUE, chargé de développement de la société dénommée « Ages & Vie Habitat », dont le siège social est à BESANCON (25). Cette société a développé une nouvelle forme d'hébergement (habitat inclusif en concordance avec la Loi ELAN) destinée aux personnes âgées qui ne peuvent plus résider à leur domicile mais qui veulent rester dans leur ville ou leur quartier.

« Ages & Vie Habitat » ont pour partenaires la Caisse des Dépôts et de Consignation ainsi que le Crédit Agricole dans la réalisation de leurs projets.

Le type de projet repose sur le concept de la « famille d'accueil » avec une vie en communauté entre les résidents et les salariés (1 directrice et 1 directrice adjointe + 4 auxiliaires de vie), toutefois en préservant la partie « vie privée » des résidents.

C'est un projet privé ciblé sur des communes dont la strate démographique se situe entre 1 000 à 4 000 habitants, offrant un tissu associatif, des commerces et des services de proximité.

La société « Ages & Vie Habitat » fait une première approche auprès des collectivités avec une présentation d'un avant-projet sommaire. Suivant l'intérêt que la collectivité porte à ce projet, il lui est proposé l'acquisition d'un terrain communal répondant à des critères de surface et de situation géographique pouvant accueillir cet ensemble immobilier.

Le montant du loyer mensuel se situe entre 1 500 € et 1 600 €. Il comprend la location + les charges de fonctionnement de la structure + les frais communs + les repas et l'encadrement. Ce sont des maisons dites « Ouvertes », qui permettent de rompre la solitude et l'isolement.

Concernant la commune de St Ciers-sur-Gironde, l'avant-projet sommaire propose la construction de 2 maisons pouvant accueillir 8 personnes chacune, sous la forme d'une vie en communauté avec un encadrement permanent (dont une astreinte la nuit).

Des animations sont proposées aux résidents. Ils peuvent aussi bénéficier d'un service « transport à la demande » dans le cadre de rendez-vous médicaux et/ou sorties. Les animaux sont acceptés avec l'accord des autres résidents.

Les parcelles communales cadastrées section C 1269 ET C 127, d'une superficie totale d'environ 5 000 m<sup>2</sup>, situées Rue Alcée Froin, semblent propices à la réalisation de ce projet qui occuperait une superficie d'environ 3 710 m<sup>2</sup> après division.

Monsieur le Maire convient que le projet peut être intéressant pour la commune de St Ciers-sur-Gironde, pour différentes raisons :

- La création de 6 emplois équivalent temps plein, avec une formation spécifique des agents, interne à « Ages & Vie »
- La vente du terrain qui permettrait d'abonder la trésorerie de la commune

Le conseil municipal devra se prononcer sur la cession du terrain.

## POLE FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

### **1. Budget annexe « Village aux Oiseaux » : Institution d'un tarif « Etudiant »**

A la requête de Madame la Principale du collège Jean Monnet de St Ciers-sur-Gironde, il est demandé à la commune de pouvoir loger un jeune étudiant de nationalité indienne, avec effet rétroactif, pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 avril 2021.

M. le Maire propose de lui louer une villa au Village aux Oiseaux, et de fixer le loyer mensuel à 100 € sur la base d'un « tarif étudiant ». Une convention de location meublée saisonnière sera établie entre la commune de Saint Ciers-sur-Gironde et le Collège Jean Monnet, en ses termes.

*Le conseil municipal décide d'instituer un « loyer étudiant » sur la base de 100 € HT – Exonération TVA conformément à l'article 293B du CGI, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles s'y réfèrent.*

### **2. Garderie municipale : Gratuité à titre exceptionnel**

Depuis la rentrée scolaire 2020, le taxi transporte un élève du collège avec des horaires qui ne correspondent pas aux élèves de l'élémentaire. Ces 2 enfants sont alors obligés d'être inscrits à la garderie municipale. Par conséquent les parents sollicitent la commune afin de bénéficier de la gratuité de ce service.

*Le conseil municipal décide d'instituer la gratuité de la garderie municipale, à titre exceptionnel, pour les enfants bénéficiant d'un transport adapté à leur situation avec des contraintes horaires.*

### **3. CHATEAU MARTINIÈRE : Conventions de mise à disposition aux associations, d'un local à titre gratuit.**

**3.1 – C.C. de l'Estuaire - Centre d'Enseignements Artistiques de l'Estuaire (CEAE) :** Mise à disposition du CEAE de la salle n°5 au Château Martinière, à titre précaire et révocable, pour une durée d'UN AN à compter du 26 août 2020, pour entrepôt de leurs matériels de musique.

**3.2 – Le Comité du Souvenir Français :** Mise à disposition du Comité du Souvenir Français, de la salle n°2 au Château Martinière, à titre précaire et révocable, pour une durée d'UN AN à compter du 26 août 2020, pour l'entrepôt de leurs matériels.

**3.3 – Association « PEEP » :** Mise à disposition de l'association « PEEP » de la salle n°1 au Château Martinière, à titre précaire et révocable, pour une durée d'UN AN à compter du 26 août 2020, pour l'entrepôt de leurs matériels servant à la bourse aux vêtements.

*Le conseil municipal émet un avis favorable à l'établissement d'une convention de mise à disposition entre la commune et chacune des parties susvisées, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y réfèrent.*

#### **4. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – CCID**

Une liste de 32 personnes (16 titulaires, 16 suppléants) choisies parmi les différentes catégories de contribuables est dressée par le Conseil Municipal pour permettre au Directeur Départemental des Finances Publiques de désigner 16 membres (8 titulaires, 8 suppléants).

*Le conseil municipal décide de voter à main levée et dresse la liste des 32 noms, qui sera proposée à M. le Directeur départemental des Finances publiques pour l'établissement de la Commission Communale des Impôts Directs.*

01 - CHEVREUX Rémi	17 - BOSSY Gérard
02 - PAUL René	18 - TERRIGEOL Christophe
03 - BLANCHARD Joëlle	19 - CABUT Nicole
04 - PARADE Dominique	20 - PASCAL Bernadette
05 - GOMEZ Denis	21 - MARTIN Cyrille
06 - LATESTTE Alain	22 - MAMERT Sandrine
07 - ROUSSEILLE Jean-François	23 - VERESSE Marie-Noëlle
08 - PERIER Jean-Luc	24 - BACHELOT Brigitte
09 - TERRIGEOL Richard	25 - GOY Gilbert
10 - JARTOU Jean-Marie	26 - AUDUREAU Marie-Hélène
11 - BERTIN Jean-Claude	27 - BURDIN Thierry
12 - PILLET Françoise	28 - SIRAC Patrice
13 - DUVIAU Albert	29 - ROUDIER Pascal
14 - BRUN Jean-Claude	30 - NINAUD Sylvie
15 - SOULLIE Georges	31 - SOUBIELLE Catherine
16 - BRESSAN Bernard	32 - DAGNAS Christiane

#### **5. COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ÉLECTORALE**

*Le conseil municipal désigne les personnes pour composer la commission de contrôle, à savoir :*

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges : Madame Judith SCHOUTEN, M. Francis EMERY et Madame Murielle CORRE.
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges : Madame Nadine HERVÉ et M. Loïc DURAND

### **TRAVAUX**

#### **6. AFFAIRE FONCIÈRE : Défense incendie « Les Berthets »**

M. le Maire rappelle que la commune a décidé d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section F n° 494, pour une surface de 175 m<sup>2</sup>, devant permettre l'installation d'une bâche incendie au lieu-dit « Les Berthets », en vue de renforcer la défense incendie de ce secteur.

M. Jackie VIÉ, Adjoint au Maire, informe le conseil que le bornage du terrain a été effectué le 30/09/2020. Au vu des dissensions entre la propriétaire et un riverain de la parcelle, il a été convenu que la commune acquiert une surface de 241 m<sup>2</sup> pour prévenir des complications éventuelles dont le projet communal pourrait être impacté.

*Le conseil municipal émet un avis favorable sur l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section F n°494 pour une surface de 241 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame Lise GROUSSEAU, au profit de la commune suivant les mêmes conditions financières.*

*M. Jackie VIÉ, Adjoint au Maire, précise que l'installation de cette bâche incendie couvrira les secteurs des Berthets et les Pasquiers, actuellement en défaut de défense incendie.*

7. **COMPLEXE SPORTIF** : Dérogation – Engagement des travaux aux vestiaires foot pour les matches en ligue R1

Suite à l'accession du club de football en Régional 1 et au vu du règlement de la ligue d'Aquitaine de Football, la collectivité doit s'engager à réaliser des travaux aux vestiaires du complexe sportif Pierre Royon pour permettre au club de jouer leurs matches sur le terrain de foot de St Ciers.

*Le conseil municipal s'engage à réaliser les travaux aux vestiaires foot pour permettre l'organisation des matches en ligue R1, sur le terrain de foot de St Ciers.*

*Madame Vanessa DURET, Adjointe au Maire, précise que le montant estimé des travaux est de 5 000 €, ils seront réalisés par les services techniques.*

## RAPPORTS D'ACTIVITÉS

8. **SAUR** : Rapport annuel 2019 relatif à l'assainissement collectif de la commune

*Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce rapport annuel retraçant les différentes activités de la SAUR pour l'assainissement collectif, pour l'exercice 2019. Le rapport est consultable en mairie.*

9. **SDEEG** : Rapport annuel d'activité éclairage public 2019

*Le conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2019 de l'éclairage public de la commune de St Ciers-sur-Gironde, établi par le SDEEG. Le document est consultable en mairie.*

*M. Claude CHASSIN demande quand interviendra l'extinction de l'éclairage public la nuit ? M. le Maire informe le conseil que la demande n'a pas été formulée auprès du SDEEG, mais que la majorité des lampadaires sont équipés de lampes à LED.  
M. Jackie VIÉ, adjoint au Maire, précise que la commune est liée contractuellement au SDEEG pour une durée de 9 ans à partir de la date de signature de la convention, datée du 16/12/2016.  
M. Jackie VIÉ informe le conseil des problèmes rencontrés à la fois avec le SDEEG lors des interventions sur l'éclairage public mais aussi avec les sous-traitants d'ORANGE dans le cadre du déploiement de la fibre sur le territoire communal.*

## QUESTIONS DIVERSES

1. **Entretien du parvis de l'église** : M. Denis GOMEZ informe le conseil qu'il a été interpellé concernant l'état de dangerosité du parvis de l'église, souillé par les fientes de pigeons, et demande si les services techniques pouvaient procéder au nettoyage du parvis avant chaque cérémonie religieuse, information donnée par le secrétariat de mairie lorsqu'il a connaissance d'obsèques ou toute autre cérémonie devant être célébrés à l'église.  
M. Francis JOUBERT informe que le piégeage des pigeons, mis en place en septembre dernier, ne donnait pas les résultats escomptés et qu'il espérait que cet hiver les conditions soient plus favorables.
2. **Personnel communal** : M. Stéphane BERNARD souhaite connaître les derniers recrutements.  
M. le Maire informe le conseil des 3 embauches faites récemment, dans l'urgence :
  - 1 plombier-chauffagiste aux services techniques
  - 1 secrétaire aux affaires scolaires, en remplacement de l'agent qui est parti en retraite
  - 1 ATSEM, en remplacement d'un agent ayant obtenu sa mutation dans une autre collectivité

3. **Local pour les chasseurs** : M. Stéphane BERNARD interroge M. le Maire sur le projet du local pour les chasseurs (BM du 08/10/2020) sur lequel la collectivité mène actuellement une réflexion. M. le Maire précise qu'il convient de mettre à la disposition des chasseurs un local pour dépecer le gibier pour respecter les normes d'hygiène. Les chasseurs auraient à leur charge l'aménagement intérieur du bâtiment. Il est précisé que l'occupation de ce local par les chasseurs fera l'objet d'une convention entre les 2 parties.  
M. Francis JOUBERT, Adjoint au Maire, rend compte de l'esquisse du projet correspond aux besoins des chasseurs et doit le présenter au CAUE pour l'intégration du projet (2 variantes) dans le paysage. Le local serait implanté à proximité du Château Martinière, en raison du raccordement aux réseaux et de la facilité d'accès.  
M. le Maire et M. Francis JOUBERT doivent rencontrer prochainement un architecte pour en définir le coût (estimé à 20 000 €) et les possibilités techniques. Une présentation du projet sera faite lors du conseil du mois de novembre.  
M. Francis JOUBERT émet son sentiment qu'il est important d'être à l'écoute des chasseurs, au même titre que les autres associations.
4. **Ecoles** : M. Loïc DURAND fait savoir que les enfants sont agressifs sur le temps de la pause méridienne. M. le Maire informe le conseil qu'il doit rencontrer, très prochainement, l'agent chargé de l'animation sur temps périscolaire, pour aborder sa réintégration dans les services. Il est soulevé que ces comportements sont malheureusement devenus un phénomène de société.
5. **Restaurant scolaire** : Madame Françoise VILLARD, Adjointe au Maire, informe le conseil qu'après consultation de l'agent référente de la restauration scolaire, le fonctionnement du service reprendra de façon normale après les vacances de la Toussaint, en veillant au respect des préconisations sanitaires. Il est noté que l'aménagement de la table de desserte du self est apprécié et permet aux enfants d'être plus autonomes.  
Mesdames Nadine HERVÉ et Elisabeth DUPUIS sont stupéfaites de voir le gaspillage alimentaire et s'interrogent sur la possibilité de recycler les déchets, peut-être en se rapprochant du prestataire.
6. **Commissions communales** : Madame Joëlle BLANCHARD s'étonne sur le fait qu'aucune commission ne se soit encore réunie. M. le Maire précise qu'il a fallu un temps de prise de connaissance des dossiers, et que la gestion des affaires communales est faite dans l'urgence.

## INFORMATIONS DIVERSES

7. **CCE : Commission Intercommunale des Impôts Directs**  
La CCE doit proposer une liste de 40 noms à la DGFIP, dont 8 noms en ce qui concerne la commune de Saint Ciers-sur-Gironde.  
Sont proposés : CHEVREUX Rémi - PAUL René - BLANCHARD Joëlle - PARADE Dominique - GOMEZ Denis - LATESTÉ Alain - ROUSSEILLE Jean-François - PERIER Jean-Luc
8. **AGORA** – Installation de l'entreprise Téléconcepts
9. **Décisions du Maire** : Il est rendu compte des décisions du maire suivantes :
- Droit de Prémption Urbain.**  
√ Bien situé 15 Cité Pagnolet 1 (DM 045/2020)  
√ Bien situé 25 André Lafon (DM 046/2020)  
√ Bien situé 18 rue des Bûcheries (DM 047/2020)

- √ Bien situé 22 Avenue du Pont de la Grâce (DM 048/2020)
- √ Bien situé Résidence Bellevue (DM 049/2020)
- √ Bien situé 24 les Babinots (DM 050/2020)
- √ Bien situé Les Martinauds (DM 053/2020)
- √ Bien situé 13 Cité les Chauvrelles (DM 054/2020)
- √ Bien situé 9 Cité Pagnolet 2 (DM 055/2020)
- √ Bien situé Le Bois (DM 056/2020)

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption.

**Décision du maire n° 2020/051 du 21 septembre 2020**

Société SAS TP GOYON de Saint Bonnet-sur-Gironde, pour la création d'une allée au complexe sportif dans le cadre des travaux de mise en conformité avec l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée). Montant des travaux : 11 133.62 € HT soit 13 360.34 € TTC.

**Décision du maire n° 2020/052 du 21 septembre 2020**

Avenant 01 au marché « Dommages aux biens » contracté avec GROUPAMA de Niort, pour une extension de la garantie afin de couvrir les matériels communaux portés par un véhicule dans le cadre de la formule Optimum.

Montant de la cotisation annuelle : 2 88.13 € HT soit 304.87 € TTC.

La présente séance s'est terminée à 20 H 10.

En mairie, le 20 octobre 2020  
Pierre CARITAN, Maire

